

4A
Société Civile Immobilière au capital de 1.000 €
64 b Chemin des Aupilles

83560 LA VERDIERE

RCS DRAGUIGNAN 980 186 746

**PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES**

L'an deux mille vingt cinq et le 06 janvier,
à neuf heures, les membres de la société se sont réunis d'un commun accord au siège social
de la société en Assemblée Générale Extraordinaire.

Se sont réunis ses membres, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la
gérance faite par lettre adressée auxdits membres.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame DI CIOCCIO, agissant en qualité de
gérante de la société.

Les documents suivants ont été adressés aux membres de la société, savoir :

- le projet de statut envisagé et de ses modalités financières ;
- le texte de la résolution proposée.

Puis, le président déclare que ces pièces ont été mises à la disposition des membres de la
société plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de
poser pendant ce délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Sont présents :

Madame Annie Chantal MUET épouse CHAZAL, Chef de Pôle demeurant à HYERES 400 rue
des capucines

Né à JALLIEU (38300) le 2 septembre 1964.

Marié à la mairie de RUY (38300) le 16 mars 1996 sous le régime de la communauté
d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, séparée depuis le 15 août 2023.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Propriétaire de.....50 parts (fonds personnels)

Madame Alexia Lucie Noëllie DI CIOCCIO, Chargée de production, demeurant à MARSEILLE
5^{EM} ARRONDISSEMENT (13005) 66A Boulevard CHAVE.

Née à DECINES - CHARPIEU (69) le 28 décembre 1991.

Célibataire.

De nationalité française.

Propriétaire de..... 50 parts

Total des parts présentes ou représentées100 parts

en pleine propriété sur les 100 parts composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.



Les membres peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.
Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux membres de la société.

ORDRE DU JOUR

- **Modifier l'adresse du siège social de la SCI 4A**

Et par là-même accepter de signer :
- la **modification** des statuts de la sci

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale autorise :

-à domicilier la **SCI 4A** dans un ensemble immobilier situé à **MARSEILLE 5ÈME ARRONDISSEMENT (BOUCHES-DU-RHÔNE) 13005 66 A Boulevard Chave à l'adresse de la gérante Mme Alexia DI CIOCCIO.**

- à **modifier les statuts** en conséquences

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'effectuer les démarches auprès du RCS de Draguignan pour un transfert dans les Bouches-du-Rhône.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DISCUSSION

La discussion est ensuite ouverte.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h30.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par tous les associés présents.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par tous les associés présents.

